

L'accord tripartite ne peut constituer qu'une étape intermédiaire en vue du redressement de la compétitivité des entreprises

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 21 avril 2006 sous la présidence de Charles Krombach.

Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration de la FEDIL s'est penché sur l'accord intervenu en date du 19 avril dernier au sein du Comité de coordination tripartite.

Aux yeux de la FEDIL, l'accord en question constitue une avancée dans le sens qu'il a contribué à une nouvelle prise de conscience généralisée au sujet de la nécessité de procéder à une réduction des dépenses publiques, notamment des transferts sociaux et des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Cependant, force est de constater que les mesures annoncées ne constituent qu'un consensus au plus petit dénominateur commun possible et que leur finalité a été dénaturée pour viser en premier lieu l'assainissement des finances publiques, entre autres par une augmentation de certains impôts et taxes. Bien que cette finalité soit tout à fait pertinente, la FEDIL estime qu'il aurait été primordial d'accorder une priorité absolue au redressement de la situation compétitive de l'économie nationale.

Or, face à l'opposition des syndicats de s'engager sur la voie de réformes structurelles, les mesures décidées ne sont pas à la hauteur des défis auxquels le pays est confronté.

Ainsi, en matière de politique salariale, et plus précisément en matière d'indexation des salaires, l'accord trouvé se limite à retarder l'application des tranches indiciaires devant arriver à échéance jusqu'en 2009. Ceci ne constitue qu'un décalage pur et simple d'une hausse généralisée des coûts salariaux à charge des entreprises nullement suffisant pour redresser l'écart salarial par rapport à leurs concurrents ni d'enrayer la spirale inflationniste.

Dans une approche de responsabilité sociale, les organisations patronales ont réitéré leur engagement d'offrir quelque 1000 postes d'apprentissage et de stages d'insertion (ou de réinsertion). Dans ce contexte il est plus que regrettable que le gouvernement ait confirmé sa décision d'augmenter, avec effet au 1^{er} janvier 2007, le salaire social minimum, alors que le niveau élevé des salaires à l'entrée constitue le principal frein à l'embauche des demandeurs d'emploi résidents.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le contexte d'une politique de modernisation du statut de salarié, la FEDIL a marqué son accord pour participer aux discussions entre partenaires sociaux et gouvernement en vue d'élaborer un statut unique pour les salariés du secteur privé. Au vu des conclusions du Comité de coordination tripartite, la définition d'un statut unique doit nécessairement respecter les prémisses suivantes: ne pas mener à une surcharge de l'économie et tenir compte de certaines spécificités sectorielles.

En général, le conseil d'administration de la FEDIL estime que les défis auxquels se voit confrontée l'économie nationale dans les années à venir - tout comme les déséquilibres macro-économiques apparents (inflation trop élevée, chômage en hausse) - n'ont jusqu'ici pas trouvé de réponses qui soient à la hauteur des aspirations du pays et de ses habitants en matière de croissance économique, de création d'emplois et de pérennisation du système social.

L'accord intervenu au niveau du comité de coordination tripartite ne représente, de l'avis de la FEDIL, qu'un consensus minimaliste et, partant, ne peut constituer qu'une étape intermédiaire en vue d'un véritable redressement de la compétitivité des entreprises.

En vue de l'assemblée générale annuelle de la FEDIL en date du 11 mai prochain, le conseil d'administration a approuvé le projet de rapport annuel retraçant les activités de la FEDIL au cours de l'exercice 2005 et a retenu les propositions quant aux nominations statutaires.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration a procédé à la nomination en son sein d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président. Ainsi, en date du 11 mai prochain, l'actuel vice-président, Robert Dennewald, succédera à Charles Krombach, dès à présent président honoraire, tandis que Romain Bausch sera appelé à prendre les fonctions de vice-président. De même, le conseil d'administration a convenu de renouveler le mandat de vice-président de Michel Wurth pour un nouveau terme de 3 ans.

Toujours lors de sa réunion du 21 avril, le conseil d'administration de la FEDIL a approuvé les demandes d'affiliation des sept sociétés suivantes, représentant au total un effectif de 326 personnes: AVIDACOM S.A. (services et matériel informatique), HT-LUX S.A. (entreprise de construction), IBM BELGIUM S.A. Succursale de Luxembourg (matériel, logiciel et services informatiques), NEWELL RUBBERMAID LUXEMBOURG S.à r.l. (vente de produits de consommation en plastique), RECYLUX S.A. (collecte, traitement et recyclage de déchets métalliques), SCHNEIDER CONSULTING S.A. (conseil en recrutement pour des postes permanents d'un niveau senior à management) et SECURYBAT S.à r.l. (agence d'affaires en matière d'équipements du bâtiment et de l'industrie).

Luxembourg, le 21 avril 2006